

Quels contrôles pour les concentrations d'entreprises ? Actualité et perspectives

La mondialisation bouleverse le contexte dans lequel s'exerce aujourd'hui la concurrence. L'ouverture des marchés, le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies, ainsi que l'évolution des stratégies d'entreprises, entraînent de nombreuses opérations de concentration entre entreprises.

Dans le même temps, le contrôle des concentrations se modernise : les concepts, les outils et les procédures s'enrichissent ou se renouvellent sous l'impulsion des autorités de concurrence, des juges comme des entreprises et de leurs conseils, qui dialoguent au sein d'une communauté elle aussi mondialisée. La France, qui vient d'entreprendre une profonde réforme de son système de contrôle, tient toute sa place dans ce mouvement.

Le deuxième Entretien du Palais-Royal abordera **quatre aspects stratégiques de cette actualité** : l'**utilité et l'efficacité économique du contrôle** des concentrations ; ses **modalités d'organisation** dans une Europe partageant les rôles entre la Commission européenne et les autorités nationales de concurrence ; l'enrichissement des **techniques de contrôle et de prévention**, en cohérence avec celles du contrôle des pratiques anticoncurrentielles ; le **rôle du juge** et ses relations avec l'autorité de concurrence.

Quatre tables rondes permettront aux différents acteurs du contrôle des concentrations d'échanger sur ces questions en partageant leur expérience, en comparant les points de vue en France et en Europe, et en s'intéressant aux réformes en cours.

L'Entretien s'adresse notamment aux directions juridiques des entreprises publiques et privées, aux organisations professionnelles représentant les entreprises, aux avocats spécialisés, aux universitaires, mais également aux fonctionnaires en charge des affaires de concurrence et de contrôle des concentrations au sein des administrations nationales comme des institutions communautaires, aux membres des juridictions administratives et à la presse spécialisée.

INSCRIPTIONS (dans la limite des 200 places disponibles)

- **par courrier** : Conseil d'État - Section du rapport et des études / colloques - 1, place du Palais-Royal - 75100 PARIS Cedex 01
- **par courriel** : sre-colloques@conseil-etat.fr

A SIGNALER (formation permanente des avocats)

L'Entretien du Palais-Royal est validé au titre de la formation permanente des avocats.

A ce titre, et **pour les avocats uniquement**, l'inscription se fera sous réserve de l'acquittement de frais d'inscription d'un montant de 150 euros pour la journée et de 75 euros pour la demi-journée - déjeuner inclus (envoi à l'adresse indiquée ci-dessus - ordre : « le régisseur d'avances et de recettes du Conseil d'État »).



Cycle des Entretiens du Palais-Royal
en droit public économique

QUELS CONTROLES POUR LES CONCENTRATIONS D'ENTREPRISES ? ACTUALITE ET PERSPECTIVES

VENDREDI 20 JUIN 2008
ECOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION



Amphithéâtre Parodi
2, avenue de l'Observatoire
75006 PARIS
métro : Notre Dame des Champs
RER : Luxembourg

En partenariat avec :



9h00

Séance d'ouverture

- M. Jean-Marc SAUVE, *vice-président du Conseil d'État*
- Mme Neelie KROES, *commissaire européen chargé de la concurrence*

9h30

Quelle utilité et quelle efficacité économique du contrôle des concentrations ?

Présidence :

- Mme Anne PERROT, *vice-présidente du Conseil de la concurrence*

Intervenants :

- M. Antonio CAPOBIANCO, *expert en droit de la concurrence auprès de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)*
- M. Jorge PADILLA, *économiste, directeur de projet (Law and Economics Consulting Group)*
- M. Didier THEOPHILE, *avocat à la Cour (Darrois et associés)*

Pause

11h15

Qui fait quoi ? Des compétences institutionnelles en évolution

Présidence :

- Mme Marie-Dominique HAGELSTEEN, *présidente de la section des travaux publics du Conseil d'État*

Intervenants :

- M. Jean-Paul CHARITÉ, *Député du Loiret, rapporteur du projet de loi de modernisation de l'économie à l'Assemblée nationale*
- Mme Nadia CALVINO, *directrice générale adjointe de la direction générale IV (Concurrence) de la Commission européenne chargée des concentrations et des activités anti-trust*
- M. Francis AMAND, *chef du service de la régulation et de la sécurité à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*
- M. Josef DREXL, *directeur à l'Institut Max Planck de Munich*

13h00

Déjeuner

14h00

Quelles techniques de contrôle et de prévention pour les concentrations ?

Présidence :

- M. Bruno LASSERRE, *président du Conseil de la concurrence*

Intervenants :

- M. Pierre SIMON, *président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris*
- Mme Catherine PRIETO, *professeur à l'université d'Aix-Marseille*
- M. Antoine WINCKLER, *avocat à la Cour (Cleary Gottlieb Steen & Hamilton Limited Liability Partnership)*
- M. Pascal WILHELM, *avocat à la Cour (Pascal Wilhelm et associés)*
- M. Jacques VISTEL, *conseiller d'État honoraire*

Pause

15h45

Quel rôle pour le juge des concentrations ?

Présidence :

- M. Emmanuel PIWNICA, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

Intervenants :

- M. Hubert LEGAL, *ancien juge au Tribunal de première instance des Communautés européennes*
- M. Emmanuel GLASER, *conseiller d'État*
- M. Robert SAINT-ESTEBEN, *avocat à la Cour (Bredin-Prat)*
- M. Jean-Patrice de LA LAURENCIE, *avocat à la Cour (White & Case Limited Liability Partnership)*

17h15

Séance de clôture

- Mme Laurence IDOT, *professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II), Collège européen de Paris.*